

# La Rochelle : l'Agglo veut garder la maîtrise de l'eau



L'Agglo a fait ce choix pour avoir la main sur les tarifs. Mais les critères de la préservation de la ressource et de « la qualité de la maîtrise publique » ont aussi été mis en avant.

© Crédit photo : Illustration t. david

SOURCE journal Sud Ouest

Par Pierre-Emmanuel Cherpentier

Publié le 04/12/2020

## L'Agglomération souhaite sortir du syndicat Eau 17. Pour garder la main sur les tarifs.

Le suspense n'a pas plané bien longtemps sur la conférence de presse organisée jeudi matin par le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdA) Jean-François Fountaine et son vice-président chargé de l'eau, Guillaume Krabal.

La CdA a tranché : elle souhaite sortir du syndicat Eau 17 (lire ci-dessous). Fountaine et Krabal ont expliqué leur choix en prenant bien le soin de dire que l'option de rester dans le giron du syndicat départemental avait été étudiée. « Ce n'est pas une petite affaire. Cela nous engage sur les trente voire cinquante prochaines années. Les deux options étaient donc totalement ouvertes au départ », a insisté Jean-François Fountaine.

Le maire de Dompierre-sur-Mer, Guillaume Krabal, a pris le relais en détaillant le chemin et la méthode qui ont conduit à cette décision.

« Le premier critère, c'est l'harmonisation égalitaire des prix (lire par ailleurs, les tarifs actuellement en vigueur). En restant au syndicat, la hausse des prix serait assez conséquente sur La Rochelle tandis qu'elle baisserait sur Châtelairon et les autres communes. En quittant Eau 17, la hausse serait limitée sur La Rochelle, tandis que les prix baisseraient légèrement à Châtelairon et de manière plus importante dans les 26 autres communes. »

La deuxième grille de comparaison est celle de la préservation de la ressource, à l'aune du réchauffement climatique et des impératifs écologiques.

## Un peu de diplomatie

« Sur ce point, l'Agglomération a une tradition et une expertise forte puisqu'elle a déjà la compétence de l'assainissement en complément de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (NDLR, Gemapi). Nous sommes donc tout à fait désignés pour assumer cet objectif et rendre nous-mêmes des comptes à la population. Nous aspirons à ne pas perdre notre souveraineté locale », estime Jean-François Fountaine. Et Guillaume Krabal de préciser : « Eau 17 a du retard en la matière et nous ne voulons pas manquer d'ambition sur ce point d'autant que l'Agglomération a une maîtrise pertinente des particularités à la fois rurales et urbaines du territoire. » Jean-François Fountaine enfonce le clou : « La maîtrise publique est la meilleure. »

La messe étant dite, place à la diplomatie. « Nous ne souhaitons pas d'un divorce à la hussarde, assure Jean-François Fountaine. Nous voulons notre autonomie tout en instaurant une coopération renforcée avec Eau 17 sur la question des investissements, les enjeux généraux et transversaux tels la sécurité d'approvisionnement, la préservation de la ressource à l'échelle départementale, le renouvellement et l'entretien des réseaux et des sites de production. Cette solidarité absolument nécessaire se concrétisera en participant aux investissements départementaux d'Eau 17 à hauteur de 1,5 million d'euros par an. » Le dossier est complexe et dépasse aussi la simple question de l'eau. Elle aura également des répercussions humaines et sociales. Car comme l'a souligné Guillaume Krabal, Eau 17 et l'Agglo « sont mariés » sur certains secteurs. « Nos réseaux et canalisations se rejoignent parfois et il faut continuer sur cette mutualisation. De même, les agents de la Rese (Eau 17) s'occupent de la distribution. Ainsi, si nous sortons de Eau 17, ils auront deux options : soit rester à la Rese et devenir prestataires de services pour l'Agglo, soit rejoindre la CdA. »

## Un débat public ?

Le calendrier des mois à venir s'annonce copieux sur le dossier. Si le préfet valide la volonté d'autonomie de l'Agglomération votée à la quasi-unanimité ce jeudi soir (lire par ailleurs), viendra le long et laborieux temps de la pédagogie. « Cette approche auprès de nos élus et citoyens sera capitale. En ce sens, nous ouvrirons d'ailleurs une maison de l'eau », annonce Guillaume Krabal.

Une démarche sans doute insuffisante pour les élus d'opposition écolos telle Océane Mariel qui réclame avec vigueur un débat public.

Quel que soit le choix de l'approche didactique, il sera ensuite l'heure de fixer les nouveaux tarifs. « Leur évolution sera la plus modeste possible et elle sera lissée sur le temps », promet Jean-François Fountaine.

## Le Chiffre à retenir : 5, 50

C'est le prix actuel en euros et hors taxe à La Rochelle pour un compteur d'eau de base 15 mm (meilleur tarif sur la CDA). L'abonnement à la Saur (Périgny, Lagord, Dompierre, Sainte-Soulle et dix autres communes de l'agglo) est à 27,49 €. Le futur tarif, qui sera le même pour toutes les communes (en cas de sortie d'Eau 17), n'a pas encore été fixé.

## Le contexte : pourquoi ce changement ?

Avant le 1er janvier 2020, la compétence institutionnelle de la distribution de l'eau revenait aux communes. La Rochelle avait opté dès 1864 pour une régie municipale chargée de gérer l'eau en direct. Châtelaillon-Plage avait mis en place une délégation de service public et choisi un opérateur : la Saur. Les 26 autres communes de la Communauté d'agglomération (CdA) avaient quant à elles adhéré au Syndicat départemental de l'eau (Eau 17).

Elles sont ainsi alimentées via deux opérateurs : la Saur au nord, la Rese au sud. Mais la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) est venue changer la donne au 1er janvier 2020, obligeant les communes à transférer cette compétence à leur intercommunalité.

Une évolution légale donc, qui a amené l'intercommunalité à entrer dans le giron d'Eau 17... avec la possibilité de demander à en sortir à condition que cela soit fait avant le 31 décembre 2020. C'est cette voie qui a donc été prise par la CdA ce jeudi soir. Néanmoins, c'est le préfet, ultime décideur concernant cette cruciale problématique, qui entérinera ou pas cette option. Un choix qu'il fera connaître avant le 31 décembre.

## **Le Conseil a voté la sortie jeudi soir**

Le désir de souveraineté de l'Agglo sur la gestion de l'eau n'a pas suscité d'opposition. Mais rien n'est fait. On attend la décision du préfet.



David Baudon, maire de La Jarrie et vice-président de Eau 17.  
© Crédit photo : Romuald AUGE

Aucune tempête dans le verre. Jeudi soir, le conseil d'agglomération exceptionnel organisé pour voter ou non la sortie de la CdA du syndicat Eau 17 a été un concert d'auto-congratulation rare, opposition comprise.

Seul David Baudon, maire de La Jarrie a logiquement exprimé (il est aussi vice-président de Eau 17) ses doutes sur ce désir d'autonomie de l'Agglo, sans pour autant voter contre la sortie. « J'ai du mal à imaginer que les agents de Eau 17 souhaitent dans ce contexte continuer à travailler avec la CdA. Je suis par ailleurs très sceptique sur la capacité de l'Agglo à travailler sur la ressource à cette échelle. L'échelon départemental me paraît plus adapté. »

## **Aucun vote contre**

Voici la voix la plus dissonante de la soirée où seules deux abstentions sont à signaler. Notamment celle d'Évelyne Ferrand, maire de Saint-Xandre. « Nous avons manqué de temps pour pouvoir apprécier un dossier aussi complexe », a-t-elle justifié.

Du côté des écologistes, Océane Mariel s'est félicitée de ce choix. « On ne boude d'autant pas notre plaisir que c'est la décision que l'on soutenait depuis plusieurs années. » Jean-Marc Soubeste (EELV) a pris le soin de souligner qu'il fallait « désormais s'attaquer à la question des pratiques agricoles polluantes afin de sécuriser les captages ». Il y a désormais du « pain sur la planche et toutes les délibérations et conventions à venir sur ce sujet seront bien sûr soumises à vos avis », a rassuré Jean-François Fountaine.

Mais pour que ce long travail commence, il faudra que le préfet de Charente-Maritime valide ce choix de sortie. Sa réponse interviendra avant le 31 décembre.